

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-huitième du mois de juin de l'an deux mille treize à seize heures trente (18-06-2013 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la ville de Sept-Îles

Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles

Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

Madame Laurence Méthot, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier

Madame Henriette Lapierre, conseillère, ville de Port-Cartier

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet, Monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2013-06-080

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 juin 2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 juin 2013 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2013-06-081

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 21 mai 2013

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 21 mai 2013 tel que présenté."

2013-06-082

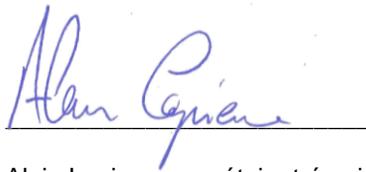
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 13 juin 2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 13 juin 2013, de 299 250,31 \$."
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2013-06-083

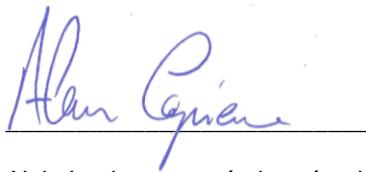
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 13 juin 2013

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 13 juin 2013, de 24 173,38 \$."
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2013-06-084

Octroi d'une aide financière pour la Fondation du Centre hospitalier régional de Sept-Îles

ATTENDU la tenue de l'activité-bénéfice qui aura lieu le 3 juillet 2013.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 650 \$ à la Fondation du Centre hospitalier régional de Sept-Îles.

QUE les sommes soient prises à même le poste « Promotion et publicité »."

2013-06-085

Octroi d'une aide financière pour la Société historique du Golfe

ATTENDU la tenue de l'édition 2013 de la Revue d'Histoire de la Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 200 \$ à la Société historique du Golfe;

QUE les sommes soient prises à même le poste « Promotion et publicité »."

2013-06-086

Octroi d'une contribution financière pour l'Association communautaire du lac Daigle

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire du bâtiment du "Centre communautaire Jean-Luc- Lefrançois";

ATTENDU QUE l'Association communautaire du lac Daigle, organisme à but non lucratif, assure l'exploitation et l'entretien du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une contribution annuelle de mille trois cents dollars (1 300 \$) à l'Association communautaire du lac Daigle afin de leur permettre d'assumer certains frais reliés à l'exploitation du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois situé dans le secteur du lac Daigle et appartenant à la MRC de Sept-Rivières;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget Municipalité TNO/Lac-Walker, poste subvention organisme loisirs et cultures;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant."

2013-06-087

Octroi d'une contribution financière pour le Comité de la station récréotouristique Gallix inc.

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reconnu, par le règlement 04-2006, la Station de ski Gallix en tant qu'équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE depuis juin 2010, l'aide annuelle reliée aux dépenses d'opération est déterminée et versée directement par la MRC de Sept-Rivières; la MRC de Sept-Rivières a reconnu, par le règlement 04-2006, la Station de ski Gallix en tant qu'équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE ladite aide financière est répartie selon une quote-part entre les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier calculée au prorata de leur population telle qu'établie annuellement par décret du gouvernement;

ATTENDU LES demandes déposées par le nouveau conseil d'administration de la station récréotouristique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie une subvention maximale de 75 000 \$ sur présentation de pièces justificatives pour le remplacement d'une pièce essentielle du télésiège ainsi que l'inspection triennale du câble;

QUE lesdites subventions soient réparties selon une quote-part entre les villes de Port-Cartier et Sept-Îles."

2013-06-088

Signature de l'entente relative à l'exploitation de la Station récréotouristique Gallix

ATTENDU QUE le Comité de relance de la Station de ski Gallix inc. est propriétaire d'un centre de ski alpin et de sports d'hiver, lequel est situé dans la Ville de Sept-Îles, pour l'avoir acquis en 1998;

ATTENDU QUE les ententes relatives à l'acquisition, à l'amélioration et à l'exploitation d'un centre de ski dans les limites de la MRC de Sept-Rivières, intervenues en 1998 entre le Comité de relance de la Station de ski Gallix inc., la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles, sont maintenant arrivées à échéance;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reconnu, par le règlement 04-2006, la Station de ski Gallix en tant qu'équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE la Station récréotouristique Gallix fait l'objet d'un redressement financier en juin 2013 et que les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier ont contribué financièrement à ce redressement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les modalités de l'aide financière à être versée par les municipalités et la MRC pour assurer la bonne marche de la station de ski et des obligations de chaque partenaire dans le cadre d'une entente.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve le projet d'entente relative à l'exploitation de la Station récréotouristique Gallix, de trois (3) ans, à intervenir entre le Comité de relance de la Station de ski Gallix inc., la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale, à conclure et à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente mentionnée ci-dessus et à signer tous les documents s'y afférant."

2013-06-089

Embauche pour pourvoir au poste de secrétaire administrative

ATTENDU LE départ le 15 juin de la secrétaire réceptionniste et la nécessité de procéder à son remplacement;

ATTENDU QUE le processus de sélection est terminé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de madame Véronique Bernatchez pour pourvoir au poste de secrétaire administrative;

QUE la date d'entrée en poste soit le lundi 10 juin 2013;

QUE la MRC de Sept-Rivières consent à madame Véronique Bernatchez le salaire et les avantages sociaux en vertu de la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la Politique salariale en attribuant la classe 4, échelon 1 à madame Véronique Bernatchez;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche."

2013-06-090

Embauche au poste d'archiviste, amendement de la date d'entrée en poste

ATTENDU LA confirmation d'embauche de l'archiviste, monsieur Éric Langlois, par la résolution 2013-02-017 adoptée lors de la session du conseil de février;

ATTENDU LA nécessité d'amender la résolution d'embauche 2013-02-017 afin de corriger la date d'entrée en fonction.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la date d'entrée en poste de monsieur Éric Langlois soit modifiée pour le 15 avril 2013 au lieu du 25 février 2013."

2013-06-091

Octroi du contrat — Achat d'un chariot mécanique et étagères pour le service d'archives de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU LES besoins d'espaces supplémentaires d'entreposage pour notre partenariat d'archives;

ATTENDU LA soumission n° 010168 de la firme FD JUL INC. en date du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU LA confirmation de prix par monsieur Mario Savard de la compagnie FD JUL INC en date du 31 mai 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour l'achat d'un chariot mécanique et d'étagères pour le service d'archives soit remis à l'entreprise FD JUL INC. et ce, pour une somme de 15 916,35 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « Projets spéciaux »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2013-06-092

Octroi du contrat - Levé topographique du chemin périphérique du Lac Daigle

ATTENDU L'intention de réaliser des travaux de réfection de la route périphérique du chemin du Lac Daigle;

ATTENDU QU'avant d'aller en appel d'offres public, il est nécessaire de préparer un plan de levé topographique du dit chemin.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat de levé topographique du chemin périphérique du Lac Daigle est octroyé à l'entreprise Groupe Cadoret, arpenteurs- géomètres, et ce, pour une somme de 4 295,00 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le budget TNO, « projets spéciaux »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2013-06-093

Octroi du contrat - Campagne de nettoyage au lac Daigle

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation auprès d'entreprises afin de procéder à une campagne de nettoyage au lac Daigle;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme a été déposée par l'entreprise « Équipements Nordiques » pour un montant total de 3 560 \$ (taxes en sus).

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la soumission de l'entreprise « Équipements Nordiques » afin de procéder à une campagne de nettoyage au lac Daigle, pour un montant total de 3 560 \$ (taxes en sus); à ce montant s'ajoutent aussi, sur pièces justificatives, les frais d'enfouissement chargés par la Ville de Sept-Îles;

QUE les sommes soient prises dans le poste budgétaire TNO, « Campagne de nettoyage »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2013-06-094

Adoption du règlement n° 04-2013 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 02-2005 et ses amendements – Intégration de certaines dispositions du cadre normatif gouvernemental relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées au glissement de terrain

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire n° 02-2005 est en vigueur depuis le 6 juin 2005;

ATTENDU LE cadre normatif gouvernemental relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

ATTENDU QUE, selon ce cadre, tous les travaux de développement et d'amélioration du réseau routier provincial qui requièrent une expertise géotechnique pour l'obtention d'un permis (ou d'un avis de conformité) peuvent être réalisés sur la foi des expertises géotechniques (avis, évaluation, rapport, recommandation, etc.) produites par le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports ou réalisés par un mandataire du MTQ;

ATTENDU QUE le 21 mai 2013, le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adoptait la résolution de contrôle intérimaire n° 2013-05-075 et donnait en même temps un avis de conformité au ministère des Transports pour la construction d'un nouveau tronçon de la route 138 à Port-Cartier, dans le secteur de Rivière-Pentecôte;

ATTENDU QU'un Conseil d'une MRC peut modifier un règlement de contrôle intérimaire selon les dispositions des articles 64 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 21 mai 2013.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 04-2013."

2013-06-095

Dépôt du rapport de l'inspecteur régional en date du 10 juin 2013

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'inspecteur régional en date du 10 juin 2013."
(Voir Annexe « C »)

2013-06-096

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2013-278 amendant le règlement de zonage 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2013-278 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (237.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2013-278 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-06-097

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2013-279 amendant le règlement de zonage 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2013-279 amendant le règlement de zonage n 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2013-279 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-06-098

Adoption du règlement n° 03-2013

Règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE les articles 110.1 et les suivants contenu dans la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c. C-74.1) qui permettent à toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU LA présence d'une carrière ou d'une sablière sur l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Sept-Rivières et dans les territoires non organisés (TNO);

ATTENDU QU'à compter de la constitution d'un fonds régional, seule la municipalité régionale de comté peut percevoir le droit prévu à l'article 78.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 avril 2013.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement no 03-2013 « Règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC de Sept-Rivières »".

2013-06-099

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2013-204 amendant le règlement de zonage 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2013-204 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2013-204 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-06-100

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2013-205 amendant le règlement de zonage 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2013-205 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2013-205 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-06-101

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2013-206 amendant le règlement de zonage 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2013-206 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2013-206 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-06-102

Octroi du contrat - AO-2013-01, acquisition de deux VTT de type quad 4 x 4 à un passager

ATTENDU QUE la MRC désire faire l'acquisition de VTT afin de mieux répondre à ses besoins de déplacements face à la gestion des baux de villégiature;

ATTENDU QUE la MRC a procédé par appel d'offres auprès de quatre entreprises de la MRC;

ATTENDU QU'aucune entreprise n'a déposé de soumission;

ATTENDU QUE la MRC a par conséquent procédé de gré à gré avec un détaillant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Henriette Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat AO-2013-01, acquisition de deux VTT de type quad 4 x 4 à un passager est octroyé à l'entreprise Aventure Côte-Nord et ce, au montant de 14 521.86 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le surplus non affecté de la MRC;

QUE la dépense soit inscrite dans le poste budgétaire « déplacements et autres de la MRC »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

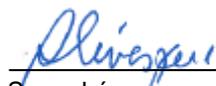
2013-06-103

Levée de la session

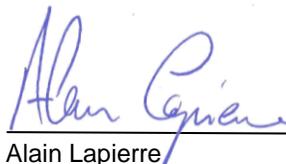
IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 18 juin 2013 soit levée à 16 h 52."



Serge Lévesque
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Serge Lévesque
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER

MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 13 JUIN 2013

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de juin 2013	6 715.71 \$
2. LAURENCE MÉTHOT	
Réf. : -Déplacement pour session du 21 mai 2013.....	63.00 \$
3. HENRIETTE LAPIERRE	
Réf. : -Déplacement pour session du 21 mai 2013.....	63.00 \$
4. SERGE LÉVESQUE	
Réf. : -Frais de voyage pour Assemblée des MRC, Québec mai 2013.....	734.62 \$
5. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour mai 2013.....	54.00 \$
6. CAROLINE CLOUTIER	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2013.....	256.80 \$
Réf. : -Remboursement pour frais divers, Écopatrouille.....	164.17 \$
7. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2013.....	50.55 \$
Réf. : -Frais de voyage pour Congrès COMAQ, Québec mai 2013.....	1 676.87 \$
8. CHANTAL BOUCHARD	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2013.....	99.90 \$
9. ÉCOPATROUILLEURS	
Réf. : -Frais de déplacements pour mai 2013.....	475.96 \$
10. HERVÉ DERAPS	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2013.....	51.68 \$
11. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour mai 2013.....	18 106.95 \$
12. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour mai 2013.....	8 013.20 \$
13. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour mai 2013.....	497.11 \$
14. SSQ, GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour mai 2013.....	6 477.26 \$
15. STANDARD LIFE	
Réf. : -Assurance-collective pour juin 2013.....	2 523.32 \$
16. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de mai 2013.....	3 228.78 \$
17. COGECO	
Réf. : -Frais pour juin 2013.....	52.88 \$
18. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Bureau en gros; mines à crayon.....	5.01 \$
Réf. : -Wal-Mart; achats journée protection du citoyen du 16 mai 2013.....	35.03 \$
Réf. : -Provigo; achats journée protection du citoyen du 16 mai 2013.....	73.03 \$
Réf. : -Tim Horton; achats journée protection du citoyen du 16 mai 2013.....	130.64 \$
Réf. : -JLINC; achat de rouleaux pour TPV.....	68.93 \$
Réf. : -Cage aux sports; rencontre d'équipe le 10 mai 2013.....	181.52 \$
Réf. : -MD Communication; achat étui pour cellulaire DG.....	34.48 \$
Réf. : -PAYPAL WAHLWATER; achat de pièce pour eau C. Communautaire.....	352.80 \$

Réf. : -Publications du QC; achats guides secouristes.....	75.18 \$
Réf. : -Crédit-remise sur achats totaux.....	-40.78 \$
19. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais de cellulaires pour mai 2013.....	282.37 \$
20. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour juillet 2013.....	32.25 \$
Réf. : -Frais de service pour juin et appels inter. mai 2013 + Résiliation internet.....	856.98 \$
21. CARREFOUR BUREAUTIQUE CÔTE-NORD	
Réf. : -Dépenses papeterie diverses.....	224.67 \$
22. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour mai 2013.....	117.13 \$
23. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, juin 2013.....	25.00 \$
24. VOYAGES TOUR MONDE INC.	
Réf. : -Billet d'avion pour Serge Lévesque, Réunion MRC-FQM à Québec.....	973.70 \$
25. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Aide financière pour déficit 2011-2012 (Quotes-Parts).....	90 552.00 \$
26. FRANCCOTYP-POSTALIA	
Réf. : -Location trimestrielle machine à timbres.....	148.32 \$
27. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables pour imprimante Renée en date du 15-05-2013.....	12.02 \$
Réf. : -Contrat de service mensuel pour timbreuse.....	47.14 \$
Réf. : -Copies facturables pour imprimante réseau en date du 3-06-2013.....	563.78 \$
Réf. : -Main d'œuvre sur place, problème avec Kyocera.....	120.72 \$
Réf. : -Achats de liquide scellant pour enveloppes.....	45.88 \$
28. CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Contribution financière 2013, Gala des entreprises.....	1 000.00 \$
29. REGROUPEMENT CITOYENS DE LA BASE DE VILLÉGIATURE DE MOISIE	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-01, premier versement.....	1 000.00 \$
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-11, deuxième versement.....	10 000.00 \$
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-11, troisième versement.....	3 300.00 \$
30. CLUB FADOQ LES ANNEAUX D'OR DE GALLIX	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-22, deuxième versement.....	2 500.00 \$
31. CHAMPION SPORT	
Réf. : -Entretiens et équipement vélos, écopatrouille.....	370.29 \$
Réf. : -Équipement vélos, écopatrouille (projet pacte rural).....	1 902.64 \$
32. JEAN-MICHEL GIRARD	
Réf. : -Pictogrammes vectoriels, PGMR.....	1 379.70 \$
33. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis public, règlement #02-2013.....	112.68 \$
Réf. : -Avis public, Journée de la protection du citoyen, 16 mai 2013.....	697.90 \$
Réf. : -Avis public, résolution #2013-05-075.....	128.77 \$
34. RADIO CKCN	
Réf. : -Messages écocapsules mai 2013.....	1 745.32 \$
35. METS DE LA PUB	
Réf. : -Vêtements pour écopatrouille.....	1 460.01 \$
36. LOCATION D'AUTO BC	
Réf. : - Location véhicule pour écopatrouille le 28 mai 2013.....	148.32 \$
Réf. : - Location véhicule pour écopatrouille le 4 juin 2013.....	108.08 \$
37. TURNING TECHNOLOGIES CANADA INC.	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-15, Écopatrouille.....	2 649.10 \$
38. TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-15, Écopatrouille.....	2 759.06 \$

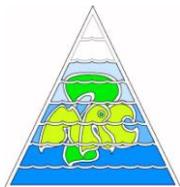
39. ASS. COMMUNAUTAIRE DU LAC DAIGLE	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-17, premier versement.....	30 000.00 \$
Réf. : -PMVI (La Romaine), Premier versement.....	54 438.96 \$
40. ÉCOLE ST-ALEXANDRE DE PC	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-06, FINAL.....	14 768.00 \$
41. POPCO	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-25, FINAL.....	10 400.00 \$
42. FABRIQUE STE-MARGUERITE DE GALLIX	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-21, deuxième versement et le FINAL.....	700.00 \$
43. ASS. DE CHASSE ET PÊCHE DE PC	
Réf. : -PMVRMF 2012-2013, cinquième versement.....	1 017.04 \$
44. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Dépenses essence pour mai 2013.....	257.05 \$
45. SPECTRALITE / SIGNOPLUS (VPC)	
Réf. : -PMVI (SM-3), Premier versement.....	761.59 \$
46. MAP DESIGN	
Réf. : -Graphisme pour écopatrouille.....	385.17 \$
47. FQM	
Réf. : -Participation Assemblée MRC, Serge Lévesque.....	137.97 \$
48. VILLE DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-12, premier versement.....	10 000.00 \$
49. DELOITTE	
Réf. : -Préparation des déclarations de revenus 2012.....	298.93 \$
50. JOURNAL LE NORD-EST	
Réf. : -Avis public, Journée de la protection du citoyen, 16 mai 2013.....	600.17 \$
TOTAL DES DÉPENSES	299 250.31 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 13 JUIN 2013

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour juin 2013.....	12 270.09 \$
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public au Lac Daigle pour mai 2013.....	605.82 \$
3. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Réception des matières recyclables pour le mois de avril 2013.....	197.30 \$
Réf. : -Réception des matières recyclables pour le mois de mai 2013.....	136.02 \$
4. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM	
Réf. : -Contrat collectes, août à décembre 2012 et janvier à mars 2013.....	10 747.06 \$
5. GÉRARD LAFRENIÈRE	
Réf. : -Frais de déplacement-inspecteur pour mai 2013.....	33.30 \$
6. LABORATOIRES ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses eau pour mai 2013.....	183.79 \$
TOTAL DES DÉPENSES	24 173.38 \$

ANNEXE C



INSPECTIONS AU LAC DAIGLE – ANNÉE 2013

DATE	VISITE EFFECTUÉE PAR	BUT(S) DE LA VISITE	COMMENTAIRES
Rapport mensuel de mars (rapport mensuel courant)			
2 mars	Gérard Lafrenière	Plainte sur sablage du chemin du lac Daigle.	Le chemin sur le lot 65 est glacé. J'ai contacté l'entrepreneur pour qu'il puisse effectuer le sablage
3 mars	Gérard Lafrenière	Évaluation des travaux de sablage sur le chemin du lac Daigle	Le sablage est effectué.
27 mars	Gérard Lafrenière	Vérification des ponceaux du Lac Daigle	Dégagement des ponceaux par l'entrepreneur Benoît Lévesque.
Rapport mensuel d'avril			
11 avril	Gérard Lafrenière	Vérification sur le lot 51 pour un bac vert	Après vérification auprès de la résidente, l'acquisition d'un bac vert est aux frais du propriétaire, car la MRC a déjà octroyé un bac vert pour ce lot.
30 avril	Gérard Lafrenière	Évaluation des travaux de réparations du chemin du lac Daigle avec l'entrepreneur	Plusieurs nids de poule sur la surface de roulement et les accotements sont à niveler.
Rapport mensuel mai			
23-24 mai	Gérard Lafrenière	- Début des travaux de réparation du chemin du Lac Daigle	L'entrepreneur Équipement Nordique commence les travaux de nivelage des accotements du chemin du Lac Daigle. Je remarque qu'un panneau de signalisation a été brisé lors des travaux.
27 mai	Gérard Lafrenière	Inspection du chemin Lac Daigle	Aucun travail ne sera effectué aujourd'hui, car il y a trop de pluie.
29 mai	Gérard Lafrenière	Validation des travaux de voirie sur le chemin du Lac Daigle avec le représentant de l'entrepreneur	Des travaux de remplissage dans l'accotement près des lots 52 à 56 doivent être exécutés. Le remplissage avec de la poussière de pierre doit être effectué dans les trous.
31 mai	Gérard Lafrenière	Évaluation finale des travaux de réparation du chemin du Lac Daigle	Les travaux sont conformes. Il ne reste qu'à remplacer le panneau de signalisation pour signaler la piste de motoneige.